

## Préambule

VALOMNIA est une marque commerciale détenue par Apptiv-IT.

VALOMNIA offre des services autour de ses produits logiciels mobiles permettant de booster les ventes dans les boutiques physiques.

Le CLIENT souhaite utiliser un ou plusieurs produits fournis par VALOMNIA tels que décrits dans le bon de commande annexé à ces conditions générales.

Le CLIENT, après avoir pris connaissance de leurs caractéristiques respectives, a souhaité souscrire aux services proposés par VALOMNIA.

## Objet

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions juridiques dans lesquelles VALOMNIA fournit les services associés aux produits décrits dans le bon de commande.

La fourniture des services est subordonnée à la conclusion du bon de commande et de ses annexes.

Les Parties conviennent que les conditions définies au titre des Conditions Générales sont mises en œuvre et s'appliquent dans le cadre de l'exécution des conditions décrites dans le bon de commande et ses annexes.

Il en va de même pour toutes Conditions Particulières signées ultérieurement entre les Parties et correspondant à de nouveaux services demandés par le CLIENT.

## 1° Définitions

Dans tous les documents contractuels, les termes ci-après définis s'entendent au sens de leur définition :

**PRODUIT** : Désigne un des produits Valomnia : Sales, Delivery, Store ou DemaTrust

**CONTENU** : Toute information textuelle ou contenu multimédia figurant dans une base de données quelconque, ou autre document similaire fourni par le CLIENT à VALOMNIA pour être utilisé dans le ou les PRODUITS

**DYSFONCTIONNEMENT BLOQUANT** : Tout dysfonctionnement imputable à VALOMNIA rendant impossible l'utilisation de toutes les fonctionnalités du développement

**DYSFONCTIONNEMENT SEMI-BLOQUANT** : Tout dysfonctionnement imputable à VALOMNIA ne permettant le fonctionnement du développement que pour une partie de ses fonctionnalités

**DYSFONCTIONNEMENT NON BLOQUANT**: Tout dysfonctionnement imputable à VALOMNIA

permettant de poursuivre l'exploitation complète du développement dans l'ensemble de ses fonctionnalités mais au moyen de procédures inhabituelles

## 2° Obligations de VALOMNIA

### 2.1 Mise à disposition des produits

VALOMNIA s'engage à mettre à disposition le ou les PRODUITS dans le cadre d'un droit d'utilisation. A ce titre, VALOMNIA concède au CLIENT un droit d'utilisation à titre personnel, non exclusif et incessible sur le ou les PRODUITS. Ce droit est concédé uniquement dans le cadre de l'utilisation des Services et pour la durée des Services.

La présente concession de droits n'entraîne le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, VALOMNIA conservant la pleine et entière propriété du ou des PRODUITS et des éléments qui le ou les composent.

### 2.2 Fourniture des services (description dans le Bon de Commande)

Eu égard à la nature des Prestations et des Services fournis, Il est expressément spécifié que la société VALOMNIA est tenue à une obligation de moyens.

VALOMNIA s'engage à :

- Garantir que les services sont conforme(s) aux spécifications et prestations annoncées et utilisable(s) comme tel(s) ;

- Tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services proposés au travers de ses PRODUITS; en conséquence, VALOMNIA s'efforcera d'offrir un accès aux serveurs 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;

- Fournir un service d'assistance technique, du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00 ;

- Fournir au CLIENT les accès informatiques nécessaires à l'utilisation du ou des services et de manière générale fera tout son possible pour permettre l'utilisation normale du ou des services par LE CLIENT;

- Assurer le contrôle et la maintenance du ou des PRODUITS ;

- Fournir, en cas d'accord mutuel, des services professionnels optionnels.

VALOMNIA se réserve la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux services du ou des PRODUITS pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.

VALOMNIA informera le CLIENT, dans la mesure du possible, par mail ou via le ou les PRODUITS, de l'échéance et des délais de ces interventions.

### 2.3 Fourniture du service de maintenance des développements spécifiques

VALOMNIA s'engage à fournir un service de maintenance sur les développements livrés et hébergés avec le ou les PRODUITS au cours de l'exécution des Présentes.

VALOMNIA s'engage à effectuer des prestations de maintenance à compter de la date de signature du contrat ou après la livraison du développement avec diligence et de manière à perturber le moins possible l'exploitation du CLIENT.

La prestation de maintenance est réalisée sur l'ensemble des développements livrés par VALOMNIA tout au long de la durée du contrat ou tout au long de la durée de vie du développement.

Dans le cadre de la prestation de maintenance, VALOMNIA s'engage :

- A corriger tout DYSFONCTIONNEMENT (ou bug) BLOQUANT, SEMI BLOQUANT ou NON BLOQUANT;

- A vérifier ou réviser l'environnement d'hébergement du développement réalisé pour le compte du CLIENT ;

- A assurer un suivi de la bonne exécution des développements et des scripts livrés ;

- A remettre en état ou en bonne condition d'exploitation le développement à la suite d'un incident causé par un mauvais fonctionnement du développement à moins que cet incident ne soit dû à une mauvaise manipulation du CLIENT;

Plus généralement, VALOMNIA s'assure du maintien en bon état de fonctionnement du développement couvert par le contrat.

Les prestations qui ne sont pas expressément incluses dans la liste ci-dessus pourront être assurées à titre de prestations supplémentaires et facturées en sus de la prestation de maintenance.

Ne peuvent en aucun cas être inclus dans la maintenance :

- Les développements nécessaires à l'actualisation, l'évolution du développement spécifique ou des PRODUITS ;

- L'amélioration des fonctionnalités ou performances du développement spécifique ou des PRODUITS ;

- La fourniture de nouvelles versions du développement spécifique ou des PRODUITS ;  
Les prestations susvisées feront l'objet d'un nouveau devis ou contrat.

De plus, VALOMNIA ne sera pas tenue de fournir la prestation de maintenance si d'une façon générale le CLIENT ne respecte pas ses obligations au titre du contrat.

En contrepartie des prestations exécutées, le CLIENT sera facturé forfaitairement en début de chaque période contractuelle. A titre exceptionnel et sur demande du CLIENT, la prestation de maintenance des développements peut être facturée mensuellement.

Le coût de la maintenance est facturé selon la tarification en vigueur définie en annexe du Bon de Commande.

### 3° Obligations du CLIENT

Le CLIENT s'engage à :

- Utiliser le service conformément aux instructions de fonctionnement communiquées par VALOMNIA et sera seul responsable des conséquences dommageables d'une utilisation non conforme ;

- Communiquer toutes difficultés à VALOMNIA afin de permettre leur prise en compte le plus rapidement possible ;

- Communiquer les informations demandées ou nécessaires à l'exécution des Services,

- Designer un responsable interlocuteur avec VALOMNIA;

- Envoyer un e-mail à support@valomnia.com avec son adresse mail de compte, pour toutes demandes liées aux services fournis par Valomnia. Les demandes qui ne seront pas émises via cette interface ne seront pas prises en compte.

En particulier, les employés du CLIENT auront accès à aux PRODUITS après authentification via la saisie de leurs identifiant et mot de passe fournis par VALOMNIA. Le CLIENT s'engage à conserver secret ces identifiant et mot de passe et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit à des personnes autres que celles préposées à l'utilisation des services fournis par VALOMNIA.

Le CLIENT est seul responsable de l'utilisation des identifiants et mot de passe que VALOMNIA lui aura transmis. Toute connexion au service ou transmission de données effectuées en utilisant un mot de passe ou identifiant du CLIENT sera réputée avoir été effectuée par l'un de ses préposés à partir d'appareils qui sont sûrs et dépourvus de logiciels malveillants qui pourraient causer la transmission du mot de passe à un tiers. En cas de perte ou de vol d'un mot de passe ou d'un identifiant, le CLIENT s'engage à avertir VALOMNIA, sans délai, par messagerie électronique (E-mail) à support@valomnia.com.

VALOMNIA se réserve le droit en cours d'exécution du contrat de changer ces identifiant et mot de passe pour des raisons d'ordre technique, ou de sécurité. Dans ce cas, VALOMNIA informera le CLIENT de ces modifications et lui communiquera dans les meilleurs délais les nouveaux identifiants et mot de passe.

## 4° Facturation et modalités de paiement

Le CLIENT accepte de payer à VALOMNIA ou une de ses filiales les services indiqués **dans le Bon de Commande** conformément aux modalités de paiement établies dans les Présentes.

Les sommes sont exprimées hors taxes.

Au cours de l'exécution des Présentes, le CLIENT peut se voir consentir une réduction de prix sous la forme d'une remise commerciale.

Les sommes dues au titre du contrat par le CLIENT font l'objet de factures établies le dernier jour de chaque mois, à terme échu, qui devront être payées, net de tout escompte, à trente (30) jours date d'établissement de la facture. Tout mois commencé est dû dans son intégralité. Le CLIENT versera intégralement à VALOMNIA les sommes facturées, à l'adresse indiquée sur la facture. Le respect des dates de paiement de toutes les sommes dues à VALOMNIA est une obligation essentielle du CLIENT au titre du contrat.

Le CLIENT dispose d'un délai de deux (2) mois à compter de l'émission de la facture pour la contester. Passé ce délai, toute demande de contestation sera déclarée irrecevable et le CLIENT s'engage à régler la facture dans les plus brefs délais.

En cas de contestation d'une facture, le CLIENT transmet par écrit (lettre recommandée, lettre simple ou courriel) à VALOMNIA tous les éléments de nature à justifier sa réclamation.

En cas de contestation portant sur une partie de la facture le CLIENT s'engage à payer toutes les sommes qui ne font pas l'objet de contestation.

En cas de retard de paiement au delà de la date d'échéance indiquée sur la facture, VALOMNIA mettra en demeure le CLIENT par courrier électronique ou par voie postale.

Le non-paiement total ou partiel des factures entraînera de plein droit la déchéance du terme de toutes les factures émises. Toutes les factures seront donc exigibles immédiatement à compter de leur date d'établissement et ce jusqu'à leur complet paiement.

Sans préjudice des autres droits de VALOMNIA notamment de résiliation, VALOMNIA se réserve la possibilité d'exiger le paiement d'intérêts de retard journaliers en cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à sa date limite de paiement sans qu'il y ait besoin d'accomplir des formalités. Conformément à la loi pour la modernisation de l'économie du 4 août 2008, les intérêts seront égaux au taux d'intérêt appliqué par la banque Centrale Européenne en vigueur au jour où le paiement est exigible.

Dans cette hypothèse les intérêts de retard seront exigibles à compter du jour suivant la date d'échéance de la facture jusqu'au jour inclus où le

montant dû par le CLIENT sera totalement payé à VALOMNIA. Ces intérêts continueront à courir sur les montants exigibles nonobstant la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit.

En cas de non-paiement des factures à échéance, les éventuels frais de recouvrement seront à la charge du CLIENT qui s'y oblige.

Conformément à la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, le CLIENT en situation de retard de paiement sera de plein droit redevable à l'égard de VALOMNIA d'une indemnité forfaitaire, pour les frais de recouvrement, d'un montant de quarante euros (40€) par facture non réglée dans un délai maximum de soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité, VALOMNIA se verra la possibilité de demander au CLIENT une indemnisation complémentaire sur justificatifs des frais engagés.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à la date limite de paiement, après une mise en demeure restée sans effet, et à défaut de contestation sérieuse des sommes facturées que le CLIENT porterait à la connaissance de VALOMNIA dans le délai indiqué ci-dessus, VALOMNIA se réserve le droit de restreindre ou de suspendre l'accès au PRODUITS. Dans le cas où le non-paiement persiste, la résiliation du contrat interviendra dans le délai qui sera indiqué par la lettre de mise en demeure, sans qu'il soit nécessaire d'envoyer une nouvelle mise en demeure.

## 5° Durée et résiliation

5.1 - Les présentes conditions sont applicables à partir de la date de leur signature par les Parties.

Elles sont conclues pour la durée des Services visée dans le bon de commande.

En cas de résiliation du contrat, le CLIENT s'engage à s'acquitter de l'intégralité des frais de minimum de facturation mensuel tels que prévus dans le bon de commande jusqu'à la fin de la période en cours.

5.2 - En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des clauses des Présentes, et dans un délai de 30 jours après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, l'autre partie pourra résilier à tout moment et de plein droit le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité judiciaire, sans préjudice des dommages susceptibles d'être réclamés par voie de justice.

5.3 - En cas de mise en redressement ou liquidation judiciaire de l'une des parties, l'autre partie pourra résilier à tout moment et de plein droit le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de

réception sans qu'il soit besoin d'accomplir des formalités supplémentaires.

5.4 - En cas de cessation des relations pour quelque cause que ce soit VALOMNIA interrompra l'accès à la fourniture des Services concernés à l'échéance normale ou à celle fixée au sein de la notification de la cessation, sauf accord contraire entre les Parties.

Chaque partie restituera à l'autre partie toute documentation, matériels, et/ou information confidentielle qui lui ont été transmises dans un délai de trente (30) jours. Toutes les clauses des Présentes qui, par leur nature, doivent survivre à une résiliation, survivront à la résiliation, y compris, de façon non limitative, les droits accumulés à paiement, les obligations de confidentialité, les renoncements à garantie et les limitations de responsabilité.

VALOMNIA détruira l'ensemble des documents concernant les CONTENUS dans un délai de trente (30) jours après la résiliation.

## 6° Propriété intellectuelle, et protection des CONTENUS

6.1 - Le CLIENT conserve l'entière, pleine et exclusive propriété du CONTENU transmis à VALOMNIA dans le cadre de la présente intervention au titre de la loi n° 98-536 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil, du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données.

VALOMNIA s'engage pendant la durée du contrat et dans un délai de deux années après son terme.

- A ne divulguer aucune donnée dans le CONTENU, sauf autorisation préalable écrite du CLIENT ;

- A n'utiliser les données du CONTENU en aucun cas, totalement ou partiellement, dans un autre but que celui de l'usage du ou des PRODUITS par le CLIENT, sans le consentement préalable et écrit du CLIENT ;

- A détruire le CONTENU, ainsi que les supports et copies éventuelles réalisées dans le cadre des opérations de traitement et de routage au terme d'un délai maximum de trente (30) jours après la résiliation du contrat ;

6.2 - Le CLIENT reconnaît que la technologie, les logiciels, les services, les PRODUITS, le code source des développements spécifiques sont la propriété de VALOMNIA ou de ses concédants et que VALOMNIA possède tous les droits de propriété, y compris les droits concernant les brevets, les droits d'auteur, le secret commercial et la marque de fabrique.

Le CLIENT n'a aucun droit à cet égard, excepté ceux expressément accordés par les Présentes. Rien dans les Présentes ne peut être interprété comme limitant le droit de VALOMNIA à vendre, concéder sous licence, modifier, publier ou autrement utiliser ou

distribuer les PRODUITS, en totalité ou en partie, à une quelconque autre personne.

Le CLIENT reconnaît et accepte toutes les améliorations et modifications des PRODUITS.

Le CLIENT cède par les Présentes à VALOMNIA tous les droits de propriété pour toute amélioration et modification du produit créées pour lui résultant de sa demande. Le CLIENT reconnaît que VALOMNIA possède tous les droits et titres dans et envers les domaines et sous-domaines de routage et que VALOMNIA, explicite ou implicite, n'accorde aucun droit, titre ou autre propriété quelle qu'elle soit envers les domaines de VALOMNIA. Le CLIENT reconnaît et accepte que toutes les marques de fabrique de VALOMNIA restent la propriété exclusive de VALOMNIA.

Aucune partie ne peut enregistrer ou tenter d'enregistrer un quelconque nom de fabrique, logo, marque de fabrique ou copyright appartenant à l'autre partie où que ce soit dans le monde, excepté avec la permission écrite expresse du propriétaire.

A la résiliation du contrat, chaque partie doit cesser d'utiliser les marques déposées, marques de service et/ou noms de marque de l'autre partie, sauf éventuel accord écrit des parties ou dans la portée permise par la loi applicable.

## 7° Indemnisation - Responsabilité - Force majeure

7.1 - Conformément au droit commun, chaque partie répond vis-à-vis de l'autre partie des dommages survenus à l'occasion de ses obligations contractuelles résultant des Présentes.

La responsabilité de VALOMNIA est limitée à la réparation des dommages directs subis par le CLIENT.

VALOMNIA ne peut être tenue responsable de tout dommage spécial, indirect ou accessoire découlant de ou en rapport avec les Présentes, pour perte de bénéfices, perte de données ou frais d'acquisition de produits ou services de remplacement, et même si ladite partie a été informée de la possibilité de tels dommages.

Toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers (notamment ses clients) constitue un préjudice indirect et par conséquent n'ouvre pas droit à réparation.

Par ailleurs, VALOMNIA ne peut être tenue responsable des conséquences des analyses et des actions menées par le CLIENT sur la base de l'utilisation des PRODUITS et des Services.

VALOMNIA ne saurait être responsable en cas de piratage, intrusion frauduleuse ou vol de données sauf en cas d'inobservation des règles de l'Art communément admises dans la profession résultant d'une faute inexcusable de la part de VALOMNIA ;

7.2 - Le CLIENT reconnaît :

- qu'il doit procéder à toute vérification avant l'utilisation des PRODUITS.

Que, du fait des informations portées à sa connaissance dans le cadre des documents contractuels, VALOMNIA a rempli ses obligations de conseil et d'information notamment s'agissant des caractéristiques et les limites des Services auxquels il a souscrit.

Que les services fournis par VALOMNIA sont soumis aux contingences du réseau Internet (fiabilité, saturation) et à la qualité du service fourni par le FAI, dont les conséquences dommageables, eu égard aux compétences et qualifications du personnel de VALOMNIA, sont imprévisibles. La responsabilité de VALOMNIA est ainsi limitée aux matériels et logiciels installés sur ses serveurs ;

Qu'il connaît le réseau internet, ses caractéristiques, ses limites, il accepte de supporter l'éventualité de l'existence d'imperfections ou d'indisponibilité de serveurs et réseaux

Compte tenu de la nature et de la complexité des technologies qui sont mises en œuvre, chaque Partie reconnaît que les PRODUITS et les Services ne peuvent être exempts d'Anomalies, de défaillances, d'interruptions et d'indisponibilités. En cas d'incidents résultants des éléments à la charge de l'une des Parties, l'autre s'engage à en informer cette dernière qui s'engage à faire ses meilleurs efforts pour y remédier.

En outre, le CLIENT reconnaît que :

- VALOMNIA est un intermédiaire passif pour l'utilisation du CONTENU et que VALOMNIA n'a aucune obligation d'étudier le CONTENU afin de déterminer s'il peut entraîner une quelconque responsabilité envers des tierces parties ;

- VALOMNIA ne saurait être responsable des méthodes de collecte de données employées par les CLIENTS et de l'utilisation des CONTENUS faite par ceux-ci ;

7.3 - Dans l'hypothèse où la responsabilité de VALOMNIA serait engagée et finalement retenue, VALOMNIA ne pourra être tenue pour responsable que des dommages directs résultant d'une faute prouvée. Dans ce cas, les dommages-intérêts dus seront plafonnés à un montant égal aux sommes versées par le CLIENT pour la période de trois (3) mois précédant le ou les événements ayant engendré une telle mise en cause.

VALOMNIA garantit le CLIENT contre toute action en contrefaçon s'agissant des éléments des Services et des PRODUITS mis en œuvre ou fournis par lui en exécution des Conditions Générales.

Le CLIENT doit indemniser et dégager VALOMNIA de toute responsabilité eu égard à tout coût, perte, responsabilité et dépense, y compris tous les frais de justice, les dépenses et les honoraires d'avocat que VALOMNIA peut supporter, subir ou encourir pour

toute raison découlant d'une action en justice, des poursuites, d'un arbitrage ou d'une autre réclamation déposée par une tierce partie, engagée ou possible, découlant de ou en conséquence d'un CONTENU du CLIENT contenant :

a) Toute information contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs aux dispositions légales en vigueur régulant les communications et la correspondance,

b) Toute information illégale, menaçante, abusive, diffamatoire, obscène, pornographique, blasphématoire ou autrement répréhensible, y compris, de façon non limitative, toute transmission constituant ou encourageant ce qui constituerait une infraction criminelle, impliquerait la responsabilité civile ou enfreindrait autrement toute loi locale, nationale ou internationale ;

c) Toute information trompeuse ou mensongère ou présentation déformée eu égard aux produits ou services proposés par le CLIENT ou ses clients ;

d) Toute lettre faisant partie d'une chaîne ou d'un plan illégal de type pyramide ;

e) Toute information, document audio, document vidéo, graphique, logiciel ou autre œuvre en violation du copyright, de la marque déposée ou des droits de propriété intellectuelle de toute autre personne

f) Toute autre information trompeuse qui impliquerait l'affiliation ou le parrainage d'une personne physique ou morale autre que le CLIENT ou ses clients sans l'accord écrit de ladite personne physique ou morale ;

g) Toute autre violation par le CLIENT des Conditions Générales

7.4 - Force majeure

Conformément aux dispositions de l'Article 1148 du Code Civil, chacune des parties sera dégagée de toute responsabilité si l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure, au sens de la jurisprudence en vigueur.

En présence d'un cas de force majeure, les parties fourniront leurs meilleurs efforts pour poursuivre le contrat.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du Présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

## 9 ° Confidentialité

---

Le CLIENT et VALOMNIA s'engagent à conserver confidentiels pendant la durée du contrat et après cessation des relations contractuelles les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient et notamment – à titre non limitatif – économiques ou techniques auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du contrat, sauf autorisation contraire de l'autre partie.

VALOMNIA s'engage à ne pas divulguer ni exploiter les CONTENUS du CLIENT pour un usage autre que celui objet des présentes, sans le consentement préalable du CLIENT.

Les fonctionnalités, les interfaces et les processus des PRODUITS constituent la propriété intellectuelle de VALOMNIA et sont protégés à ce titre.

Les deux parties prendront donc, vis-à-vis de leur personnel, toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité le secret et la confidentialité de toutes les informations et tous les documents qui ont été transmis. Cette clause ne s'applique pas aux informations qui sont dans le domaine public ou qui auraient été portées à la connaissance de l'une des parties avant la réalisation des prestations.

Toutefois, le CLIENT autorise expressément VALOMNIA à mentionner son nom ainsi que son logo, sa marque dans sa liste de références commerciales. De plus, Le CLIENT reconnaît que la société VALOMNIA a la possibilité de révéler à des tiers l'existence du Présent contrat et de tout ou partie de la mission qui lui a été confiée.

Etant entendu toutefois que pour toute opération de promotion commerciale ou pour toute utilisation faisant mention d'informations de nature commerciale, industrielle, technique, financière communiquées par le CLIENT, ou dont il aurait eu connaissance à l'exécution du présent contrat, VALOMNIA s'engage à demander l'autorisation au CLIENT qui l'accordera ou la refusera.

Cette demande d'autorisation a lieu par tout moyen. Le CLIENT disposant d'un délai de quinze (15) jours à compter de la demande d'autorisation pour donner son accord ou refuser. A défaut de réponse de la part du CLIENT au terme de ce délai, il est réputé avoir accepté.

VALOMNIA s'interdit d'en faire un quelconque autre usage que celui mentionné ci-dessus et notamment transmettre ces informations à un tiers que ce soit à titre gratuit et onéreux.